



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

| | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|---------|
| M. Pierre AMBROSETTI (PLR) | Mme Carole LAPAIRE (PLR) | excusée |
| M. Norberto BIRCHLER (PLR) | Mme Raphaëlle LOTA (Nouvelle Force) | |
| Mme Alexandra de COULON (PLR) | M. Denis MAZOUER (PLR) | |
| M. Emmanuel CURTET (PDC) | M. Jérôme PONTI (PLR) | |
| M. François FREY (PLR) | Mme Patricia REYMOND (PLR) | |
| Mme Fabienne GAUTIER (PLR) | M. Roland SUTTER (PLR) | |
| M. Anthony GIANNASI (PDC) | Mme Claude VIQUERAT (PDC) | |
| M. Jean-Marie HAINAUT (PLR) | M. Guy ZWAHLEN (PLR) | |
| M. André KAELIN (PDC) | Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC) | |

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h30 et prononce un discours pour sa première séance en tant que Présidente.

« Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, chers collègues et néanmoins amis !

Je vous remercie de m'avoir élue comme Présidente, fonction que je souhaitais ardemment !

Je salue la présence de Norberto Birchler qui a mené sa présidence avec beaucoup de panache. Au nom de tout le Conseil municipal, nous souhaitons la bienvenue dans notre commune au bébé Mâté qui est né 6 jours après la fin de la présidence de son papa.

Je suis ravie que ce soit Darius Azarpey le vice-Président, car c'est l'un de nos plus jeunes conseillers. Comme le rappelle le dicton populaire : le monde de demain appartient aux Jeunes.

Parlons-en !

Dans une période où l'on se rend compte que notre système a besoin de changements, car on a laissé l'industrie et l'agro-alimentaire décider de ce qui se trouve dans nos assiettes. Nous avons fait comme si les énergies fossiles étaient renouvelables. Nous sommes dans un monde qui a commencé sa transition énergétique et, nous les politiques, nous devrions accompagner chaque initiative positive qui se trouve sur notre territoire ...

Si nous sommes réunis dans cette salle, c'est pour marquer notre attachement à notre commune et surtout pour préparer le futur des jeunes générations qui vivent dans un monde numérique qui n'existait pas lorsque la plupart d'entre nous allait à l'école.

La jeunesse pense en termes de réseau et nous plutôt en termes de hiérarchie. Nous sommes en train de construire le Quadrilatère, afin de permettre aux jeunes de rester dans la commune ou leur donner l'envie d'y revenir. C'est cette idée d'une vie communautaire différente que nous devons promouvoir.

Les espaces de villages méritent d'être aménagés de façon originale. Comme à Anières où un banc solaire, avec une zone wifi, permet au public de recharger les téléphones portables ... Une table de ping-pong à Corsier, au bas d'un immeuble, où les enfants se retrouvent pour jouer le soir. Une cabine téléphonique aménagée pour échanger des livres. Le concept des petits potagers où tout le monde peut se servir est en train de se propager en Europe. Des légumes à la place de fleurs ornementales et beaucoup de biodiversité seraient les bienvenus. Planter un arbre fruitier sur la future place du Quadrilatère, pourquoi pas?

Les sources de cette pensée, je les dois aux conseils de mes enfants qui m'ont encouragés à regarder les documentaires suivants : « En quête de sens » ou « Demain » et également « Demain Genève ». Ces documentaires devraient nous inspirer, chaque fois que nous voulons le bien-être de nos habitants.

Il est d'usage de commencer une nouvelle présidence par un cadeau et le mien, c'est celui des senteurs. Je vous ai préparé une fiole de lavande mélangée avec une huile végétale à appliquer en cas de piqûres de moustiques ou de troubles de l'endormissement. La lavande qui vient du mot lavare simplifie l'interaction entre les gens et, comme le Maire a également souhaité compléter mon cadeau par un autre sens, celui du goût, vous pouvez la manger dans ce chocolat artisanal. J'ai diffusé dans cette pièce un mélange d'agrumes, huile essentielle de la créativité. Ce mélange permet de redonner un élan à l'imagination, et de rétablir l'équilibre moral en apaisant l'esprit.

Je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal du 19 juin 2018. »

Applaudissements.

Elle annonce que Madame LAPAIRE est excusée. Messieurs ZWAHLEN et AMBROSETTI devraient arriver avec un peu de retard.

Mme la Présidente annonce que le rapport de la commission Aménagement du 12 juin 2018, annoncé à l'ordre du jour, a finalement fait l'objet uniquement d'un procès-verbal qui sera inséré prochainement sur CMNet.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de COULON.

Mme de COULON souhaite proposer une modification de l'ordre du jour concernant un changement de présidence pour la commission Scolaire.

1. CHANGEMENT DE PRESIDENCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT, membre du groupe PLR.

M. HAINAUT informe que Mme de COULON, membre du groupe PLR, souhaite céder la présidence de la commission Scolaire. M. SUTTER, également membre du groupe PLR, membre de la commission Scolaire et qui a présidé pendant plusieurs années l'Association de parents d'élèves de Collonge et Vézenaz, se porte candidat. Il demande à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Applaudissements.

M. Roland SUTTER est élu par acclamation à la présidence de la commission Scolaire. Mme de COULON reste membre de cette commission.



Mme la Présidente donne la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance.

Applaudissements.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un nouveau collaborateur au service de la voirie

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA qui présente un nouveau collaborateur engagé au sein du Service de la voirie communale.

Applaudissements.

Arrivée de M. ZWAHLEN à 18h40.

Liste des questions

Mme la Présidente rappelle que la liste des questions en suspens a été insérée sur CMNet. S'il n'y a pas de remarques ou questions, seules les questions en attente de réponse (éléments en orange) seront reprises dans la nouvelle liste.

Courrier du 3 mai 2018 reçu de la part de Mme Marguerite Pargoux dit Pergoud relatif à la parcelle N°568, sise au chemin du Château-de-Bellerive

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire un extrait de ce courrier.

« ...

Je vous présente mon idée :

Le terrain mentionné est au cœur du village de Collonge. Sans être étouffé de toutes parts, il se situe en bordure de route avec des habitations de chaque côté. La partie sud et un côté du levant touchent le domaine de la Commune, juste au-dessous du magnifique parc Rivollet et le parking qui suit. Un bien communal d'utilité publique certaine, tel que nous l'attendons pour nos petits et arrière-petits fils, ou nos enfants qui aimeraient rester à Collonge. Ce serait idéal et ils pourraient bénéficier des infrastructures déjà en place et la commune ferait un bénéfice certain en aménagements extérieurs.

Et la SDA de l'Etat?

Le veto de l'Etat doit être négociable. La vie a changé, la démographie actuelle engendre des besoins nouveaux et urgents. La Commune prendrait ainsi l'initiative d'une demande de changement d'affectation de ce terrain au bénéfice de ses administrés, initiative qui ne devrait pas laisser insensible l'Etat.

J'adresse mes félicitations à Madame de Planta pour son élection au Grand Conseil. ...

Un détail pour que personne n'ait de regrets : jeune, j'ai travaillé cette terre avec mon père. Ce n'était pas une «très bonne terre». Il y avait beaucoup de cailloux. Actuellement, le fermier la laisse en jachère et l'herbe est très pauvre.

Je souhaite que vous puissiez délibérer en commission de ce sujet en toute impartialité. Je vous en remercie et apprécie votre engagement pour notre commune. Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations. »

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le Conseil administratif a déjà donné une réponse à ce courrier et propose d'en donner les détails en commission Aménagement. Elle précise que la proposition pourrait revêtir un intérêt, toutefois, il s'agit d'une surface d'assolement (SDA).



Courrier du 3 mai 2018 reçu de la part de l'école Montessori rive gauche relatif à sa demande de reprise des locaux de l'école de la Passerelle

Mme la Présidente résume le contenu de ce courrier signé par Nancy et Alexis Ramu, directeurs et fondateurs de l'école Montessori rive gauche.

Ils souhaitent louer à la commune les locaux où se trouve actuellement l'école de la Passerelle. Ils expliquent que leurs locaux actuels sont trop étroits et que les classes augmentant, ils ont besoin de s'agrandir. Ils font remarquer que grâce à eux, une plus grande offre scolaire se développe sur la commune de Collonge-Bellerive et qu'ils amènent une synergie positive.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique que le Conseil administratif a répondu à ce courrier en mentionnant l'étude de faisabilité en cours pour étendre l'espace de la crèche dans les locaux de l'école de la Passerelle et en indiquant que si cela ne se réalisait pas, la commune les recontacterait.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER croyait que l'école Montessori avait un projet d'une nouvelle école sur la commune et se demande si leur requête concerne une période de transition ou si c'est définitif. Elle pense qu'il serait intéressant, pendant la durée des études, d'avoir un locataire ou deux dans ce bâtiment.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS croit en effet savoir que l'école Montessori a effectivement un autre projet sur la commune, mais il semblerait qu'il prenne passablement de temps. Il répond qu'il ne souhaite pas bloquer le bâtiment de l'école de la Passerelle et empêcher, le cas échéant, de mettre à disposition des places de crèche supplémentaires.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que l'école Montessori se trouve actuellement au chemin des Gotettes au bénéfice d'un bail précaire. Cette école a beaucoup de succès et la direction étudie toutes les possibilités d'agrandissement possibles. Elle ajoute qu'il y a en effet un projet définitif projeté sur la parcelle où se trouve actuellement l'entreprise Girod Piscines, mais ils se rendent bien compte qu'il ne verra pas le jour avant trois ou quatre ans, raison pour laquelle ils sont à la recherche de solutions intermédiaires qui leur permettraient d'agrandir leurs locaux actuels. Par ailleurs, elle ajoute que la commune a également été contactée par d'autres écoles privées qui auraient éventuellement aussi un intérêt pour ce bâtiment. Elle conclut en disant que le Conseil administratif priorise une affectation pour la crèche.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT relève que même pour le projet le plus ambitieux de la crèche, il y aura un certain délai. Même s'il est d'accord qu'il faut prioriser la crèche, il est d'avis qu'il serait dommage de ne pas utiliser ces locaux alors qu'il y a des locataires potentiels, sans pour autant porter préjudice au projet de la crèche.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique que si l'option de rénover le bâtiment est choisie, ceci se fera sur une période d'environ deux ans contre cinq ans pour le projet de l'école Montessori dont parlait Mme de PLANTA. Il craint qu'il sera alors difficile de demander à l'école Montessori de quitter les locaux sans repousser l'occupation de ceux-ci par la crèche. Il termine en indiquant avoir pris bonne note des différentes remarques.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.



Mme de PLANTA rapporte que tous ces éléments ont déjà été analysés par le Conseil administratif. Elle met en évidence qu'il ne faut pas oublier un intervenant de taille qui utilise les locaux de l'école de la Passerelle ; il s'agit du Centre Artistique du Lac (CAL). Elle précise que le CAL a également la priorité sur un occupant tiers, car c'est une école de musique de la commune. Elle pense que dès que la commune sera fixée sur la faisabilité d'une transformation de ce bâtiment, le Conseil administratif sera en mesure de se déterminer.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER souhaite qu'il soit rapidement communiqué si, par rapport aux questions de sécurité, il est possible de créer une crèche dans ce bâtiment tel qu'il est actuellement. Elle estime que c'est la première chose à savoir pour permettre d'aller de l'avant au vu des normes actuelles très strictes, et si cela ne l'est pas, de pouvoir trouver un locataire rapidement.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS ne souhaite pas faire un débat de commission ce soir. Il conclut en disant que le Conseil administratif a demandé une étude de faisabilité et il espère recevoir une information d'ici la rentrée prochaine.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2018 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRECHE INTERCOMMUNALE « L'ÎLE AUX MOMES »

Mme la Présidente rappelle qu'une place au sein du Conseil du Groupement de la crèche est à repourvoir suite au décès de Mme Danielle Chrétien. Elle annonce qu'une seule candidature a été reçue et insérée sur CMNet ; il s'agit de Mme Muriel Sutter, épouse de M. Roland Sutter.

Mme GAUTIER demande si Mme la Présidente peut présenter Mme Muriel Sutter ou alors elle suggère que M. SUTTER le fasse.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS pense que, comme c'est le groupe PLR qui présente un candidat, il revient à un membre du groupe PLR de présenter cette candidate.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER présente Mme Muriel Sutter.

Mme la Présidente indique que le vote se fera à main levée, à moins qu'un membre du Conseil municipal demande le vote à bulletin secret. Comme ce n'est pas le cas, elle procède à l'élection.



Par 18 oui et une abstention (la Présidente a voté), Mme Muriel SUTTER est élue en tant que représentante du Conseil municipal au Conseil du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale «L'Île aux Mômes ».

Applaudissements.

Mme la Présidente indique que Mme Sutter sera conviée à la prochaine séance plénière pour se présenter.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS, en tant que Président du Groupement, la félicite et se réjouit de l'accueillir.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

– Scolaire du 8 mai 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 8 mai 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Environnement et développement durable du 15 mai 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING intervient concernant l'utilisation des barbecues à la plage de la Savonnière. Il indique que, lors d'une de ses séances, le Conseil administratif s'est prononcé pour le maintien des barbecues officiels jusqu'en fin de saison. Il s'agira alors de faire un bilan de la saison écoulée. Il explique que le Conseil administratif a pris cette décision car, lorsque la commission Environnement et développement durable s'est réunie, les barbecues officiels venaient d'être posés et il semblait compliqué de finalement les faire enlever. Par contre, il a été décidé d'appliquer les autres mesures suggérées par les membres de la commission Environnement et développement durable notamment l'interdiction de tout autre barbecue que ceux mis en place par la commune. Il indique que cette mesure a été appliquée ces derniers week-ends, qu'elle fonctionne plutôt bien et qu'elle a été plutôt bien accueillie par les utilisateurs. Il ajoute que la Ville de Genève a également interdit l'utilisation des barbecues privés.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET informe qu'il proposera un amendement à la décision concernant les grils.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 15 mai 2018.

Utilisation de barbecues sur le site de la plage de la Savonnière

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite apporter un amendement à la décision relative à l'utilisation des barbecues sur le site de la plage de la Savonnière. Il propose d'amender la décision comme suit : « Le maintien des grils « officiels » et l'interdiction de toute autre installation de grillade, un contrôle régulier par les APM et qu'un bilan soit effectué par la commission Environnement et développement durable à la fin de la saison 2018. »

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions sur cet amendement et passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN se demande sur quels critères sera jugé le bon fonctionnement de cette nouvelle organisation.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT indique s'être rendu le week-end dernier à la Savonnière et y a trouvé un environnement très serein. L'utilisation des barbecues officiels fonctionnait bien, il n'a pas vu d'autres barbecues. Sur le plan de la circulation également, les parkings étaient pleins, mais il n'y avait pas d'embouteillages particuliers. Il pense effectivement que le fait d'interdire les autres grils est une mesure tout à fait justifiée. De plus, il pense qu'avec le contrôle régulier des APM et les gardiens sur place, si cet amendement est accepté, cette saison sera tout à fait supportable pour tout le monde dans ce magnifique lieu.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN a cru comprendre que la fréquentation de la plage de la Savonnière présentait deux problèmes, celui des grils, mais également celui du stationnement.

Mme la Présidente interrompt M. ZWAHLEN car la problématique du stationnement sera traitée après.

Mme la Présidente demande si l'assemblée accepte d'amender cette décision.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte d'amender la décision relative aux grils à la plage de la Savonnière.

Mme la Présidente procède au vote de l'amendement proposé par M. CURTET : « Que celles et ceux qui acceptent le maintien des grils « officiels » et l'interdiction de toute autre installation de grillade, un contrôle régulier par les APM et qu'un bilan soit effectué par la commission Environnement et développement durable à la fin de la saison 2018, lèvent la main.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le maintien des grils « officiels » et l'interdiction de toute autre installation de grillade. Un contrôle régulier par les APM et un bilan sera effectué par la commission Environnement et développement durable à la fin de la saison 2018.

Panneaux d'interdiction de stationnement

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif aux panneaux d'interdiction de stationnement.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.



M. ZWAHLEN demande si la gendarmerie ne pourrait pas compléter le travail de la police municipale, comme cela se fait en Ville de Genève.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond qu'en effet la gendarmerie est tout à fait habilitée à amender, mais elle a d'autres priorités. Il ajoute que cela n'empêche pas d'organiser une ou deux fois par année, une opération conjointe avec la gendarmerie et la police municipale.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'installer des panneaux indiquant « stationnement strictement interdit sous peine d'amende » sur le chemin Armand-Dufaux, au débouché du chemin du Nantet et au croisement avec le chemin de la Savonnière, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte d'installer des panneaux indiquant « stationnement strictement interdit sous peine d'amende » sur le chemin Armand-Dufaux, au débouché du chemin du Nantet et au croisement avec le chemin de la Savonnière.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Ad hoc Stade de la Californie du 28 mai 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Ad hoc Stade de la Californie du 28 mai 2018.

Aménagement d'un terrain de jeux synthétique

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire le préavis de la commission Ad hoc Stade de la Californie relatif à l'aménagement d'un terrain de jeux synthétique.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA propose de modifier le mot « enveloppe » par le mot montant.

Mme la Présidente prend note et soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de mandater un bureau d'architecte pour étudier l'aménagement d'un terrain de jeux synthétique destiné au public sur le site de la Californie (un montant d'environ 20'000 F est fixé pour la réalisation de l'avant-projet), lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte de mandater un bureau d'architecte pour étudier l'aménagement d'un terrain de jeux synthétique destiné au public sur le site de la Californie (un montant d'environ 20'000 F est fixé pour la réalisation de l'avant-projet).

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 30 mai 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT, Présidente de la commission Routes et infrastructures, informe qu'elle proposera un amendement sur la décision relative à l'acquisition d'un hors-ligne au chemin des Gotettes, après l'approbation du rapport.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 30 mai 2018.

Acquisition d'un hors-ligne au chemin des Gotettes 37-47

Mme la Présidente donne la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT explique que, lors de la commission Routes et infrastructures, deux variantes ont été proposées. La commission a accepté la variante la plus restreinte et la moins coûteuse, mais la commission des Finances, qui devait également se prononcer sur le montant, s'est finalement prononcée pour la plus grande variante, car des éléments complémentaires lui ont été exposés. Elle propose donc de voter uniquement sur le préavis de la commission des Finances.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER, qui s'exprime au nom du groupe PLR, indique qu'après avoir pris langue avec des habitants du chemin des Gotettes, il s'avère que les propriétés sont très au bord du chemin et qu'il y a un manque de visibilité lorsqu'ils circulent sur ce chemin. Elle propose donc de voter pour la variante la plus grande et donc de ne pas faire d'essai sur la bande de 30 cm, vu qu'elle serait acquise avec la variante la plus grande.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT pense qu'il est facile de réconcilier les positions des deux préopinantes en votant sur cet encadré ou exclusivement sur celui de la commission des Finances.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET ne voit pas pourquoi il faudrait supprimer la notion d'essai sur la bande de 30 cm, alors qu'il s'agit d'une volonté de la commission Routes et infrastructures.

Mme la Présidente donne la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT répond qu'il avait effectivement été décidé de faire un essai, car les commissaires avaient jugé trop cher de tout acheter ! Finalement, la différence de prix entre les deux variantes est tellement infime que la commission des Finances a choisi la plus grande variante.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET rétorque que ce n'est pas uniquement une question financière, mais aussi le fait d'étudier comment se passait la circulation avec ce rétrécissement qui pourrait servir par la suite de passage piéton ou de piste cyclable. Il lui semble que cet essai doit être maintenu.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER, membre de la commission Routes et infrastructures, était également favorable à un essai. Cependant, après avoir pris langue avec des habitants de ce chemin, il s'avère que d'acheter cette bande de 30 cm permettra un élargissement du chemin et empêchera des problèmes de visibilité. Elle reprend les termes de l'encadré de la commission Routes et infrastructures « la bande de 30 cm de largeur fera l'objet d'un essai de circulation et sera également acquise en cas de besoin. ». Le fait d'acquérir tout en même temps évite de faire deux actes notariés, c'est pourquoi il a été décidé, lors de la commission des Finances, d'acquérir le tout en une seule fois. Elle rejoint donc la proposition de Mme VIQUERAT de voter uniquement sur l'encadré de la commission des Finances.



Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA récapitule. Deux votes doivent être faits, le premier, afin de déterminer laquelle des variantes est retenue, et le deuxième, afin de savoir s'il y a une volonté d'effectuer une mesure à l'essai sur cette bande de 30 cm ou pas.

Mme la Présidente suspend la séance durant 3 minutes.

Dans un premier temps, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 15'400 F, destiné à l'acquisition d'un hors-ligne de 29 m2, sous-parcelle No 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37-47, propriété de privés. Ce montant sera financé en fonds propres, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement de 15'400 F, destiné à l'acquisition d'un hors-ligne de 29 m2, sous-parcelle No 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37-47, propriété de privés. Ce montant sera financé en fonds propres.

Dans un deuxième temps, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui demandent que la bande de 30 cm de largeur fasse l'objet d'un essai de circulation, lèvent la main. »

Par 13 non, 3 abstentions et 2 oui, le Conseil municipal refuse que la bande de 30 cm de largeur fasse l'objet d'un essai de circulation.

Mesures d'interdiction de stationnement dans le secteur de la plage de la Savonnière

Mme la Présidente demande à M. BIRCHLER de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif aux mesures d'interdiction de stationnement dans le secteur de la plage de la Savonnière.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de renforcer les mesures d'interdiction de stationnement dans le secteur de la plage de la Savonnière par le renforcement de la signalisation et recommande également le renforcement de contrôles effectués dans cette zone par la police municipale, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte de renforcer les mesures d'interdiction de stationnement dans le secteur de la plage de la Savonnière par le renforcement de la signalisation et recommande également le renforcement de contrôles effectués dans cette zone par la police municipale.

Mme la Présidente informe que la décision relative à l'enfouissement des lignes aériennes fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Sociale du 4 juin 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS revient sur l'option présentée lors de cette commission de subventionner trois ou quatre places de crèches privées. Comme la prochaine commission Sociale sera celle destinée au budget 2019, il demande aux groupes politiques de réfléchir à cette proposition de subventionner des places

de crèches privées. Il s'agirait d'environ 4 places pour un montant aux alentours de 25'000 F par place.

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 4 juin 2018.

Attribution d'une subvention à l'étranger

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution d'une subvention à l'étranger.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'attribuer un montant de 3'900 F pour le projet d'aménagement extérieur de l'association moldave « Steaua Calauza – Nicusor Center », ainsi qu'un montant de 10'000 F, à titre exceptionnel, à répartir selon les besoins pour le fonctionnement du centre, lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte d'attribuer un montant de 3'900 F pour le projet d'aménagement extérieur de l'association moldave « Steaua Calauza – Nicusor Center », ainsi qu'un montant de 10'000 F, à titre exceptionnel, à répartir selon les besoins pour le fonctionnement du centre.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 5 juin 2018

Mme la Présidente indique que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal.

Comme le rapport a été inséré ce jour sur CMNet, **Mme la Présidente** propose au Président de la commission des Finances, M. HAINAUT, de faire un résumé de cette séance de commission.

M. HAINAUT résume les différents points traités lors de cette séance.

Mme la Présidente donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET annonce qu'il s'abstiendra lors du vote relatif à l'enfouissement des lignes aériennes au chemin de la Gentille étant donné qu'il est riverain de ce chemin.

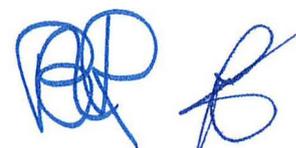
Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 5 juin 2018.

Constitution d'une cédule pour la parcelle N°1644 de la commune de Meinier / P9 zone de la Pallanterie

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif à la constitution d'une cédule pour la parcelle P9.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la constitution d'une cédule pour la parcelle P9 (parcelle n°1644 de la commune de Meinier, zone industrielle de la Pallanterie, en lien avec la délibération 15-05 du 27 avril 2015), lèvent la main. »



A l'unanimité (18 non), le Conseil municipal renonce à la constitution d'une cédule pour la parcelle P9 (parcelle n°1644 de la commune de Meinier, zone industrielle de la Pallanterie, en lien avec la délibération 15-05 du 27 avril 2015).

Fondation communale immobilière - Transfert des coûts liés à la construction du parking provisoire

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING souhaite apporter une précision concernant les prochains encadrés relatifs aux transferts de charges à la Fondation communale immobilière. Il précise que tous les éléments qui ne seront pas transférés devront être amortis en une seule fois, ce qui aura un impact sur le compte de fonctionnement de la commune.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING pour cette précision et demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif au transfert des coûts liés à la construction du parking provisoire.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le transfert, à la Fondation communale immobilière, des coûts liés à la construction du parking provisoire situé au bout du chemin du Grand-Clos, lèvent la main. »

Par 17 non et une abstention, le Conseil municipal renonce au transfert, à la Fondation communale immobilière, des coûts liés à la construction du parking provisoire situé au bout du chemin du Grand-Clos.

Fondation communale immobilière - Transfert des coûts liés à la facturation des honoraires internes pour le suivi du projet de construction de l'immeuble du Quadrilatère

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif au transfert des coûts liés à la facturation des honoraires internes.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le transfert, à la Fondation communale immobilière, des coûts liés à la facturation des honoraires internes (soit principalement les honoraires effectués par le service des bâtiments), lèvent la main. »

Par 17 non et une abstention, le Conseil municipal renonce au transfert, à la Fondation communale immobilière, des coûts liés à la facturation des honoraires internes (soit principalement les honoraires effectués par le service des bâtiments).

Fondation communale immobilière - Exploitation des parkings

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif à l'exploitation des parkings.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de lier l'exploitation du parking de 30 places situé dans les locaux de la protection civile au chemin du Pré-d'Orsat à l'exploitation du parking public du Quadrilatère, lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte de lier l'exploitation du parking de 30 places situé dans les locaux de la protection civile au chemin du Pré-d'Orsat à l'exploitation du parking public du Quadrilatère.



Fondation communale immobilière - Transfert de tous les crédits d'études.

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif au transfert de tous les crédits d'études.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de transférer, à la Fondation communale immobilière, tous les crédits d'études liés au projet du Quadrilatère, lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal accepte de transférer, à la Fondation communale immobilière, tous les crédits d'études liés au projet du Quadrilatère.

Mme la Présidente indique que les décisions relatives à l'enfouissement des lignes aériennes et à l'inscription d'une servitude de passage à pied au chemin de la Californie font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Acquisition d'un hors-ligne au chemin des Gotettes.

Ce préavis a été voté dans le cadre du rapport de la commission Routes et infrastructures du 30 mai 2018.

Subvention à l'achat de vélos électriques.

Mme la Présidente demande à Mme de COULON de lire le préavis de la commission des Finances relatif à la subvention à l'achat de vélos électriques.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent un dépassement de 15'000 F sur 2018 concernant la subvention pour l'achat de vélos électriques par des habitants de la commune, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte un dépassement de 15'000 F sur 2018 concernant la subvention pour l'achat de vélos électriques par des habitants de la commune.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET, en tant que Président de la commission Environnement et développement durable, remercie l'assemblée pour ce vote.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Culture et loisirs du 6 juin 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 6 juin 2018.

Mme la Présidente rappelle que la décision d'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal. En effet, selon le règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles, elle est de la seule compétence du comité de sélection qui se compose du magistrat en charge de la culture et des membres de la commission Culture et loisirs.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

18-18 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-18.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-18.

Après lecture de la délibération, **Mme la Présidente** donne la parole à M. FALQUET qui souhaite s'exprimer à propos de cette délibération.

M. FALQUET relève qu'il ne lui semble pas nécessaire d'améliorer l'éclairage public, il ne souhaite pas qu'il y ait plus d'éclairage.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER fait remarquer qu'il s'agit surtout d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage et non pas d'en rajouter.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-18 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public, lèvent la main. »

Par 17 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 18-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant, ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-19 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 45'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle No 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au 2 chemin de la Californie, propriété de plusieurs propriétaires privés.

Mme la Présidente indique qu'une nouvelle version de cette délibération et de l'exposé des motifs ont été distribués sur chaque place. Les corrections sont surlignées en vert.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI se demande pourquoi la décision votée au point précédent de l'ordre du jour relatif à l'acquisition d'un hors-ligne au chemin des Gotettes ne fait pas l'objet d'une délibération, vu qu'il s'agit également d'acheter du terrain.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond qu'il y aura effectivement une délibération qui sera soumise au vote lors d'une prochaine séance.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN pensait qu'il était envisagé, dans un deuxième temps, de créer un itinéraire cyclable sur cet axe.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique que cette voirie, qui n'est pas très large, ne dispose d'aucun trottoir. Jusqu'à ce jour, seul un marquage jaune au sol délimite la zone sur laquelle les enfants marchent pour se rendre à l'école. Dans ce cas, la priorité est la création d'un trottoir, lorsque la voirie le permet, une piste cyclable est créée.

Ensuite, **Mme de PLANTA** indique sur un plan où se situe exactement la zone concernée.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-19.

A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 45'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle No 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au 2 chemin de la Californie, propriété de plusieurs propriétaires privés.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-19.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-19 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 45'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle No 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au 2 chemin de la Californie, propriété de plusieurs propriétaires privés, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 18-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 45'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle No 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au 2 chemin de la Californie, propriété de plusieurs propriétaires privés.

18-20 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F, destiné à la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si ce logiciel pourrait permettre de répondre à la problématique de la facturation des déchets des entreprises.



Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que ce logiciel est dédié principalement au système de contrôle interne. Il contiendra toutes les procédures internes avec des alertes rappelant certains contrôles que doivent effectuer les collaborateurs de l'administration communale.

20h00, arrivée de M. AMBROSETTI.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-20.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-20 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F, destiné à la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-20.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-20 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F, destiné à la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-20 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F, destiné à la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RÉSOLUTION

18-02 Résolution relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, sis sur le territoire de la commune de Cologny.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 18-02.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 18-02 relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, sis sur le territoire de la commune de Cologny.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la résolution 18-02.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la résolution 18-02 : « Que celles et ceux qui acceptent la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, sis sur le territoire de la commune de Cologny, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 18-02 relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, sis sur le territoire de la commune de Cologny.

Mme la Présidente rappelle que lors de la commission conjointe Finances et Sports, il a été décidé de déléguer trois commissaires de la commission des Finances et trois commissaires de la commission Sports, afin qu'ils participent aux séances de travail avec les instances de la commune de Cognoy, voire de la commune d'Anières. Un mail a été envoyé dans ce sens aux chefs de groupe, copie aux membres des commissions.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA fait remarquer que si plusieurs communes participent à ce groupe de travail, il est peut-être trop ambitieux de nommer six représentants du Conseil municipal. Le Conseil administratif propose d'en nommer que trois.

Mme la Présidente passe la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER ne pense pas avoir reçu cette information.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que les chefs de groupe ont été informés et que ceci a été discuté dans les caucus.

Mme la Présidente demande quelles sont les propositions et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET, au nom du groupe PDC, propose Mme VIQUERAT.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT, au nom du groupe PLR, propose M. FREY, Président de la commission Sports, et lui-même, en tant que Président de la commission des Finances.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET si le groupe Nouvelle Force a une autre proposition à faire. Ce n'est pas le cas.

Mme VIQUERAT, M. FREY et M. HAINAUT sont désignés pour participer au groupe de travail relatif à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage.

Mme la Présidente poursuit l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

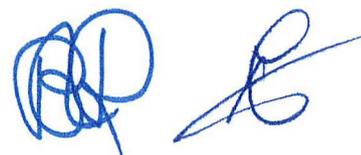
Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. FREY.

M. FREY a été interpellé par l'entraîneur de foot de son fils qui joue au FC St-Paul. Il lui a expliqué qu'ils ont été invités par l'US Meinier à participer à un match amical pour les dix ans du Centre sportif de Rouelbeau ce samedi 23 juin, mais qu'ils ont été contraints de refuser l'invitation car le FC St-Paul ne voulait pas y participer. Il croit que depuis les choses se sont un peu améliorées, mais il souhaite avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.



M. GOEHRING indique qu'effectivement le Conseil administratif a pris connaissance de cette situation qu'il déplore. Il ajoute ne pas comprendre l'attitude de l'actuel comité du FC St-Paul face à cette invitation. Il explique avoir discuté avec le Président actuel et l'ancien Président du club pour essayer de comprendre ce refus. C'est après de longues négociations que le comité est finalement revenu sur sa décision et deux équipes du FC St-Paul joueront un match amical contre des joueurs de l'US Meinier. Il propose de rediscuter de ceci au sein de la commission Ad hoc Stade de la Californie.

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI relève une coquille dans le tous-ménages de la Fête des écoles ; c'est le FC St-Paul qui tiendra la buvette et non l'APECOVE.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET revient sur sa question relative à la « piste d'atterrissage » qui est toujours ouverte. Il indique que cette parcelle, en zone agricole, représente environ 3'000 m² et qu'elle appartient à la commune. Il précise que cette parcelle n'est pas en surface d'assolement. Il espère obtenir une réponse avant la fin de la législature.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA reprendra ce sujet en commission Aménagement, mais avant il faudra se replonger dans les archives de la commune afin de retrouver la convention signée en son temps.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET fait un retour sur la manifestation du 10 juin dernier à propos de la Charte des Jardins qui a réuni environ 100 personnes et remporté un joli succès.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER indique que le 12 juin dernier, à Bernex, l'équipe du parascolaire de Vézenaz a gagné le tournoi de football.

Mme la Présidente donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER remercie pour les vœux reçus à l'occasion de la naissance de son fils et pour le magnifique bouquet de fleurs que le Conseil administratif a fait parvenir à la maternité.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Repas du Conseil municipal

M. THORENS annonce que cette année le traditionnel repas qui suit la dernière séance avant les vacances d'été se tiendra en plein centre de Vézenaz. Le rendez-vous est donné au carrefour de Vézenaz pour un repas au Château d'If qui sera précédé par un apéritif au bar Juste à côté. Il lui

semblait important de reconnaître les commerçants de la région et principalement M. Bedonni, Président de l'Association des commerçants de Collonge et Vésenaz.

Félicitations et remerciements

M. THORENS indique que c'est avec humilité et un grand honneur qu'il prend pour la deuxième fois la présidence du Conseil administratif et occupe cette belle fonction de Maire de Collonge-Bellerive. Il se réjouit de partager cette fonction avec la première citoyenne de la commune, Mme LEITNER-RIAT, à qui il souhaite une très belle année de présidence. En juin 2015, lors de sa première session en tant que Maire, il avait annoncé que les Conseillers municipaux seraient régulièrement sollicités et qu'il y aurait de nombreux projets sur lesquels se pencher. Il pense qu'après trois ans de travail, cela s'est effectivement confirmé. Il souhaite que cela continue à se passer dans une excellente ambiance, comme ce fût le cas encore ce soir, avec un respect mutuel et toujours à la recherche d'un consensus. En observant ce qu'il se passe dans d'autres communes, il affirme que c'est une chance de travailler dans ce climat et d'avoir toujours en tête l'intérêt des habitants. Pour le Conseil administratif, c'est un réel plus de pouvoir compter sur un Conseil municipal qui est à l'écoute, qui aide et qui est toujours à la recherche de l'intérêt commun. Cette année politique 2018-2019 commence avec un tout nouveau Conseil d'Etat et surtout un nouveau Président du Conseil d'Etat, M. Pierre Maudet, qui est en charge des relations avec les communes. Dans son discours, lors du récent voyage des Maires, M. Maudet a annoncé que les communes seront très sollicitées et que le rythme allait changer... M. THORENS pense qu'il y aura certainement nombres d'initiatives auxquelles la commune devra répondre, mais qu'elle sera prête à y répondre.

M. THORENS, au nom du Conseil municipal et administratif, félicite Mme LEITNER-RIAT pour son accession à la présidence du Conseil municipal, et Mme de PLANTA pour son excellente année dans sa fonction de Maire. Il lui souhaite le meilleur dans son nouveau challenge cantonal.

Applaudissements.

Il offre à chacune un bouquet de fleurs.

Applaudissements.

M. THORENS se réjouit également de poursuivre sa collaboration avec Mme de PLANTA et M. GOEHRING dans cette bonne ambiance jusqu'à la fin de la législature. Il souhaite à toutes et tous, une très belle soirée et un bel été.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et passe la parole à Mme de PLANTA.

Fête des écoles – 29 juin 2018

Mme de PLANTA rappelle cette manifestation et encourage les Conseillers municipaux à s'y rendre, ainsi qu'à participer au cortège.

Mme la Présidente remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. GOEHRING.

Fête nationale du 1^{er} Août

M. GOEHRING encourage également les Conseillers municipaux à participer à cette manifestation et souhaite à toutes et tous un excellent été.

Mme la Présidente prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.



12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Six dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45.

Collonge, le 19 juin 2018.

Beatrice Leitner - Nict

Législature 2015-2020
Délibération 18-18
Séance du 19 juin 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 550'000 F, destiné à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion M17-04 du 20 juin 2017 demandant au Conseil administratif de prendre contact avec les Services Industriels de Genève (SIG) ainsi qu'avec l'entreprise Swisscom afin d'étudier d'enfouissement des lignes aériennes visibles sur le territoire communal,

vu l'exposé des motifs du 7 juin 2018,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 12 octobre 2017, 9 janvier, 19 mars 2018 et 30 mai 2018,

vu les rapports de la commission des Finances des 16 avril 2018 et 5 juin 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et une abstention

1. De procéder à l'enfouissement des lignes aériennes des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de Swisscom au chemin de la Gentille et ponctuellement aux chemins des Echillons, de la Pierre et de Lédevant.
2. D'améliorer le réseau d'éclairage public en augmentant le nombre de points lumineux et en prévoyant des sources lumineuses en Led.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 87.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Législature 2015-2020
Délibération 18-19
Séance du 19 juin 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 45'000 F, destiné à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune, ainsi qu'à la construction d'un trottoir sur la parcelle N° 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de la Californie 2, propriété de plusieurs propriétaires privés.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e), m) et k) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'opportunité d'améliorer la sécurité des piétons au début du chemin de la Californie en construisant, dans un premier temps, un trottoir sur la parcelle privée N°5352,

vu le projet d'acte notarié du 15 juin 2018, rédigé par Me Jacques Sautter, notaire,

vu le plan de servitude établi le 29 mars 2017 par le bureau de géomètres associés Ney & Hurni SA

vu l'exposé des motifs du 15 juin 2018,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures des 12 juin 2017 et 9 janvier 2018,

vu les rapports de la commission des Finances des 5 mars 2018 et du 5 juin 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité (19 oui, la Présidente a voté)

1. De constituer, à titre gratuit, au profit de la commune, une servitude de passage public à pied, grevant la parcelle N° 5352 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de la Californie 2, propriété de plusieurs propriétaires privés, selon le plan de servitude établi, le 29 mars 2017, par le bureau de géomètres associés Ney & Hurni SA et le projet d'acte notarié établi par Me Jacques Sautter, reçu le 15 juin 2018.
2. De construire la première étape d'un trottoir sur l'emprise de cette servitude, afin d'améliorer la sécurité des piétons à l'entrée du chemin de la Californie.
3. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 45'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.





Législature 2015-2020
Délibération 18-20
Séance du 19 juin 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F, destiné à la description de procédures administratives internes et la mise en place d'un logiciel pour la gestion de celles-ci.

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la volonté de formaliser les procédures internes et de bénéficier d'un outil informatique performant pour la gestion de celles-ci et le contrôle interne,

vu la mise à disposition par le Service informatique de l'Association des communes genevoise (SIACG) du logiciel Optimiso à des conditions favorables,

vu le devis établi, en date du 23 mai 2018, par la société Optimiso Group,

vu l'exposé des motifs du 7 juin 2018,

vu le rapport de commission des Finances du 5 juin 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (19 oui)

1. De procéder à la description de procédures administratives internes et à la mise en place d'un logiciel pour la formalisation et la gestion de celles-ci.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 50'000 F.
3. De comptabiliser la dépense dans le compte de résultat de la commune sous la rubrique 0220.00.31320.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Législature 2015-2020
Résolution 18-02
Séance du 19 juin 2018

Résolution relative à la participation de la commune de Collonge-Bellerive à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, sis sur le territoire de la commune de Cologny.

Conformément à l'article 29 alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 51 du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013,

vu le rapport de la commission des Finances du 5 juin 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (19 oui)

1. De confirmer à la commune de Cologny son accord de principe pour participer à l'étude d'une gestion intercommunale du site de Genève-plage, proposition étudiée dans le cadre de la LRT.
2. De solliciter une analyse financière de la part de la commune de Cologny.
3. De créer un groupe de travail conjoint intercommunal afin de discuter des différents potentiels.